

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 31 mars 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-040

Objet de la délibération : **ADHESION A L'ASSOCIATION PLEIN SUD AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- BOURLIN Sébastien donne procuration à GUISIANO Jean-Martin, GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain.

Absent : VERAN Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Chantal LASSOUTANIE

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT le périmètre de la compétence Culture exercée par la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite faire de la Provence Verte une terre de création artistique contemporaine ;

CONSIDERANT que l'Agglomération propose des expositions d'art contemporain notamment au centre d'art contemporain de Châteauvert, dans le but de permettre aux administrés de s'initier à la création contemporaine et de développer le tourisme culturel, de soutenir la création contemporaine dans le champ des arts visuels ;

CONSIDERANT que l'association « Plein Sud » travaille à une meilleure connaissance et reconnaissance des musées et centres d'art contemporain, qu'elle participe à leur structuration au sein des régions Occitanie et Sud, qu'elle participe à la découverte et à la diffusion de la programmation artistique de ses membres ;

CONSIDERANT que l'adhésion à cette association permet à la Communauté d'Agglomération de poursuivre un objectif de visibilité et de notoriété des expositions d'art contemporain aussi bien en local qu'au niveau régional ou national, d'apporter des temps de rencontres et d'échanges entre professionnels ;

CONSIDERANT que le montant de la cotisation 2023 s'élève à 500 euros ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

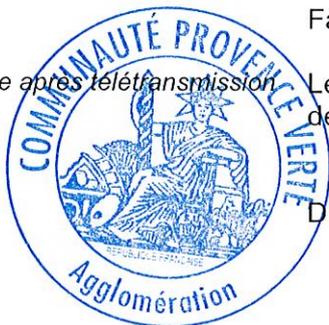
- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association Plein Sud – 5 rue de la Violette 84000 Avignon, au titre de l'année 2023, pour un montant de 500 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Les crédits sont prévus au budget 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

